

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

Jeudi 28 novembre 2019. 09h30-16h00

Hôtel NH Collection Madrid Eurobuilding.

Madrid (Espagne)

Président : Iván López van der Veen

Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia

Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue de la Secrétaire générale de la pêche du gouvernement espagnol, Mme. Alicia Villauriz.

Ouverture de la Directrice de la Direction pour la gouvernance internationale des océans et de la pêche durable (DG MARE), Mme. Veronika Veits.

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie pour leur présence la Secrétaire générale de la pêche du gouvernement espagnol, Mme. Alicia Villauriz, et la Directrice Veits, de la DG MARE.

Il cède sans plus attendre la parole à la Secrétaire générale de la pêche, Mme Villauriz, qui commence son intervention en remerciant le LDAC de l'avoir invitée à ce Comité Exécutif. Elle insiste sur le fait que le Secrétariat général de la pêche soutient fermement le rôle des Conseils Consultatifs car ils contribuent à améliorer la gestion des océans et constituent un outil consolidé et très utile pour les administrations à l'heure de prendre des décisions sur la gestion halieutique.

Elle félicite aussi le LDAC pour son engagement et pour avoir été le premier Conseil Consultatif à réaliser un examen de son propre fonctionnement interne afin de vérifier que son modèle d'organisation est bien adapté aux fonctions qui lui sont confiées.

Elle explique que la Politique Commune de la Pêche constitue une référence dans le contexte international, le rendement maximum durable étant un objectif en matière de gestion des stocks halieutiques et de lutte contre la pêche illégale ; il reste toutefois du travail à faire pour que ces principes soient adoptés de la part de tous les pays dont les flottilles opèrent dans les eaux internationales, et donc pour parvenir à un développement des activités de pêche dans un cadre d'égalité assorti des mêmes obligations pour tous.

Elle continue en soulignant que la pêche se heurte à de grands défis mais estime que d'importants progrès ont été réalisés en matière de gestion des pêches lointaines, dont bon nombre a trait au travail déployé par le LDAC. La volonté de progresser dans le volet environnemental de la durabilité halieutique en intégrant d'une façon toujours plus évidente les pratiques vouées à réduire l'impact de la pêche sur son entourage est également notable.

Sans oublier qu'il est nécessaire de faire un pas de plus en avant et de se préparer pour relever un autre grand défi, celui d'améliorer la connaissance de l'élément socioéconomique de la pêche car les indicateurs économiques des activités de pêche doivent être développés.

Ces indicateurs économiques doivent intégrer l'information relative à toute la chaîne de valeur, du navire à la commercialisation, sans oublier de prendre en considération tous les paramètres des industries auxiliaires qui dépendent de la pêche (chantiers navals, approvisionnements, etc.). Ces informations sont un élément de soutien indispensable pour la mise en place de toute mesure de gestion. Par exemple, dans l'avis dressé par le LDAC pour la réunion de la CICA, plusieurs scénarios étaient proposés pour aborder la question du rétablissement des stocks de thonidés tropicaux dans l'Atlantique.

Elle insiste : il faut fixer les mêmes standards de qualité pour les indicateurs économiques que ceux qui ont déjà été établis pour les indicateurs biologiques et les entreprises de pêche doivent constituer la principale source d'information. Une fois encore il faudra compter sur l'effort et l'engagement de toutes les parties prenantes.

Par ailleurs elle précise qu'à l'ordre du jour de la réunion il y a un point concernant la présentation des conclusions du dernier rapport économique actuel du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) pour les flottilles de pêche lointaine. À son avis, il s'agit d'un domaine dans lequel le LDAC peut apporter une précieuse contribution pour améliorer l'évaluation économique des pêcheries à l'avenir. Par ailleurs la sécurité à bord et les conditions de travail des travailleurs de la mer est une autre question qui ne peut être éludée.

Et de souligner le travail réalisé par l'administration espagnole à travers le déploiement d'une réglementation pionnière visant à obtenir les plus grands standards de sécurité et les meilleures conditions de travail pour les équipages à bord des navires espagnols. Actuellement le travail se poursuit intensément pour faire ratifier la Convention 188 de l'OIT, travail qui devrait porter ses fruits dans les mois à venir. Ces progrès constitueront un élément clé pour atteindre le niveau optimal d'emploi décent dans la pêche.

À son avis, il faut transposer une vision objective et réelle de l'activité halieutique et mettre en valeur tous les aspects positifs auxquels la pêche contribue pour la société en général et inverser ainsi le discours, parfois trop biaisé, sur la question.

C'est l'une des grandes questions qui a été abordée lors du symposium sur la pêche durable organisé par la FAO à Rome.

La pêche durable est inscrite à l'agenda de toute une série d'événements importants qui auront lieu prochainement, parmi lesquels on citera notamment :

- La Conférence des Nations Unies 2020 de soutien à la mise en place de l'Objectif de développement durable 14 (Lisbonne, juin 2020) s'axera sur deux questions jugées essentielles pour la gestion de l'activité halieutique : les meilleures connaissances scientifiques disponibles et l'application des nouvelles technologies pour améliorer la situation des stocks marins et de leur environnement.
- Les négociations BJN, qui ont pour objectif l'adoption du futur instrument législatif international (de nature juridiquement contraignante) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale. L'Espagne, souligne-t-elle, prend une part active à ce processus au cours duquel deux principes considérés clé pour le développement de cet instrument ont été avancés, à savoir :

1) le futur accord ne peut pas ébranler les instruments juridiques qui existent déjà et 2) l'assurance de la compatibilité totale du futur instrument avec le travail que font les Organisations Régionales de Pêche.

- La 7ème édition de la conférence « Nos océans », avec une participation SGP.
- La 3ème réunion des parties à l'Accord de la FAO sur les mesures de l'état du port en matière de lutte contre la pêche INN.

Le Secrétariat général de la pêche du gouvernement espagnol indique que la préparation de ces réunions sera abordée à travers le Groupe de travail chargé de la gouvernance internationale de la pêche, dont le LDAC est un membre actif. À cet égard, elle remercie en particulier l'aide inestimable reçue du LDAC à travers la personne de son Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, qui a participé à la deuxième réunion annuelle du Conseil de l'autorité internationale des fonds marins, tenue en Jamaïque en août 2019.

Puis elle indique que l'année prochaine les négociations sur le règlement de contrôle et le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche se poursuivront. Il convient aussi d'attendre un peu pour voir comment va se définir la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et comment il va falloir agir face aux conséquences du Brexit. En outre la Commission européenne étrennera un nouveau cabinet et de nouvelles responsabilités échoiront au nouveau Commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, M. Virginijus Sinkevicius, qui vient d'être nommé.

Enfin, elle réitère la prédisposition de l'administration espagnole à travailler de concert dans tout domaine d'intérêt mutuel avec le Conseil Consultatif de Pêche Lointaine.

Le Président, M. Iván López, félicite la Secrétaire pour la clarté et l'excellence de son exposé et la remercie pour ses compliments au travail du LDAC avant de s'unir à la reconnaissance du travail du Secrétaire général et de l'équipe du Secrétariat. Il cède ensuite la parole à Mme. Veronika Veits, Directrice de la Direction pour la gouvernance internationale des océans et de la pêche durable de DG MARE.

Mme. Veits commence son intervention en déclarant que c'est toujours un plaisir de se réunir avec le LDAC et ses membres. Elle souligne qu'il est très important que toutes les parties intéressées prennent part au processus de rédaction des règles car le rôle des Conseils Consultatifs (CC) est essentiel pour la CE, de même que ses avis pour le développement de la PCP. De fait, elle souligne les précieuses recommandations du LDAC dans la sphère des ORGP comme la NAFO et la CICAA, ce qui fait que ses attentes en termes de contribution à la gouvernance internationale des océans sont élevées pour les années à venir. À son avis, le LDAC fonctionne correctement en interne et elle remercie le Conseil d'avoir pris l'initiative d'auto-évaluer son fonctionnement (examen de performance) puisque d'autres conseils consultatifs pourraient se calquer sur cet exemple.

Ensuite, elle indique que le moment est crucial car le Parlement européen a voté le 27 novembre le nouveau collège des Commissaires, dont le mandat débutera le 1er décembre.

À compter de cette date, la nouvelle Commission européenne commencera à mettre en place les nouvelles directives politiques, qui engloberont 5 priorités ou ambitions :

1. Green Deal/Contrat vert : une communication sera publiée à la mi-décembre et comprendra entre autres éléments constitutifs la stratégie de biodiversité de la CE, l'initiative Farm 2 Fork (De l'étable à la table) et la stratégie d'économie circulaire.
2. Élargissement du secteur maritime et de la politique commerciale.
3. Révision de la directive sur les impôts grevant l'énergie.
4. Création d'une Europe plus forte dans le monde, avec mise à jour du multilatéralisme, doublée d'une stratégie exhaustive pour l'Afrique.
5. Agenda de gouvernance internationale axée sur l'ODD 14 (vie aquatique) et sur l'ODD 2 (éradication de la faim).

Enfin, elle indique que le nouveau Commissaire Sinkevicius a reçu le clair mandat de promouvoir une politique zéro émissions à l'horizon 2050 et la lutte contre les plastiques, qui auront une incidence dans le domaine de la pêche. Elle explique que la protection de l'environnement, la durabilité des mers et des océans et le contrôle de la pêche sont fondamentaux pour la mise en œuvre de la PCP. De fait, l'examen de la performance de cette politique aura lieu avant 2022 et la stratégie « De l'étable à la table » s'axera sur les produits halieutiques durables, en combinaison avec le leadership de l'UE pour des aspects comme l'interdiction des subventions nuisibles du côté de l'OMC ou la tolérance zéro en matière de lutte contre la pêche INN. Le tout, sans oublier l'importance d'assurer la viabilité de l'industrie et des communautés côtières.

2. Adoption de l'ordre du jour

Avant d'adopter l'ordre du jour, le Président indique quelles sont les procurations reçues de la part des membres qui n'ont pas pu venir à la réunion.

- M. Francisco Portela Rosa (Vianapesca) a donné sa procuration à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA).
- M. Hjálmar Vilhjálmsson (ELDFA) a donné sa procuration à Mme. Jane Sandell (NFFO).
- Mme. Andrea Ripol (Seas At Risk) a donné sa procuration à M. Raúl García (WWF).

Après avoir compté les représentants des organisations membres présents et représentés par délégations de vote, il est annoncé que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum (au moins 50 % des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions à la majorité simple, le cas échéant.

La liste complète des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'ANNEXE I.

L'ordre du jour est ensuite approuvé sans commentaires supplémentaires.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif (Sopot, 22 mai 2019)

Le procès-verbal du Comité Exécutif du 22 mai 2019 est approuvé sans changements ni modifications.

4. Perspective et priorités de la DG MARE concernant la dimension internationale de la PCP.

La Directrice Veits (DG MARE) déclare que la gouvernance internationale et la pêche durable sont deux des priorités du Contrat vert et des Objectifs de développement durable, en particulier les numéros 14 et 2, sans oublier la mise en place de la dimension externe de la PCP. Le tout contribuera en outre à une Europe plus forte dans le monde.

Ensuite, Mme. Veits explique les procédures globales, régionales et bilatérales.

- **Procédures globales** : en 2016, une communication a été adoptée conjointement au Service européen pour l'action extérieure de l'UE (SEAE) sur la gouvernance internationale des océans, ce qui a constitué la première approche politique sur cette question au niveau mondial. La communication se basait sur l'amélioration du cadre de la gouvernance et l'amélioration de la connaissance des océans, entre autres. En 2019, un rapport intermédiaire a été rédigé concernant la mise en œuvre de cette Communication, soulignant entre autres progrès réalisés l'accord pour la lutte contre la pêche non réglementée dans l'Océan Arctique central, les engagements financiers et politiques présentés lors des différentes conférences « Nos Océans » ou encore les accords de partenariat avec la Chine ou le Canada, entre autres pays.

Elle ajoute que l'année 2020 sera une année très importante pour les océans car elle marque le début de la Décade de la science océanique sous l'égide de l'ONU.

De plus, ce sera une année riche en événements, à commencer, en guise de prélude, par la tenue à Madrid du Sommet du climat (COP 25) en décembre, qui pour la première fois sera axé sur la corrélation climat-océans. Le rapport du GIEC (le groupement intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat) alerte aussi du fait que les océans et la cryosphère sont les plus touchés par le changement climatique et vont vers une situation de dégradation irréversible et sans précédent à cause du réchauffement global de la planète ; l'augmentation de la température des eaux fait que les stocks halieutiques peuvent varier leurs patrons de migration et de survie, alors qu'il est fondamental pour eux d'afficher un bon état biologique.

Outre la COP 25, au début du mois de juin, du 2 au 6, aura lieu une conférence des Nations unies sur les océans à Lisbonne (2020 UN Ocean Conference) où l'UE affichera une participation de haut niveau.

Les 17 et 18 août, aura lieu la Conférence « Nos océans » à Palau. L'UE devra y présenter ses nouveaux engagements et expliquer le développement et les progrès des engagements précédents.

Ensuite, en octobre, ce sera le tour de la conférence des parties sur la biodiversité (CBD) avec les nouveaux objectifs « post-Aichi » à partir de l'année 2020. L'UE a l'intention de présenter sa stratégie de biodiversité au mois de janvier.

À propos des négociations visant un futur traité de l'ONU sur la biodiversité au-delà des eaux de la juridiction nationale (BJN), bien que de nombreuses questions restent ouvertes, la position de l'UE est de tenter d'atteindre de vastes accords préalables à la prochaine Conférence intergouvernementale (IGC). Lors de la réunion du mois d'août, les débats se sont centrés sur les ressources marines génétiques vivantes, les outils de gestion par zones (OGZ) et le développement de la capacité et du transfert technologique vers les pays en développement. En février, aura également lieu un événement pour les parties prenantes sur l'impact environnemental auquel le LDAC est invité à assister.

Par ailleurs il ne faut pas oublier l'interdiction des subventions nuisibles pour la pêche susceptibles de contribuer à la surcapacité ou à la pêche illégale. Pour elle, il est essentiel de parvenir à un accord à la fin de l'année et de pouvoir le présenter lors de la conférence ministérielle de l'OMC au Kazakhstan en juin 2020 en vue d'accomplir l'objectif de développement durable 14.6.

Elle souligne ensuite certains événements importants organisés par la FAO, comme le 25ème anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable, un symposium doublé d'une déclaration visant à garantir la durabilité, et en novembre-décembre la révision de l'Accord FAO sur les mesures du ressort de l'état du port (MREP).

Pour finir, elle invite le LDAC à participer au mois d'avril à une rencontre spécifique sur la gouvernance des océans, au cours de laquelle sera lancée une consultation publique sur les orientations à venir.

- **Procédures régionales :**

Ces procédures souhaitent encourager la gestion halieutique dans la PCP en vue d'atteindre des pêcheries durables. L'un des challenges consiste à transposer certaines des politiques de la PCP au cadre des ORGP pour parvenir à un level playing field pour l'industrie européenne par rapport à d'autres flottilles qui opèrent dans les eaux internationales soumises à la juridiction de ces ORGP.

À son avis, l'UE doit rester à la tête de la formulation des propositions et améliorer la mise en place de politiques (par exemple, celle sur les plastiques), et aussi utiliser des instruments d'analyse qu'évalueront les différents États membres.

Une autre question importante pour les ORGP doit être celle du changement climatique, pour éviter que les débats sur l'assignation de ressources à la pêche n'empêchent de progresser sur cet objectif primordial. Au cours du symposium de la FAO, la recherche de mécanismes d'assouplissement dans l'assignation de ressources a été abordée. Elle croit aussi qu'il faudrait élargir le réseau d'ORGP pour couvrir la plus grande partie des eaux internationales et accorder un statut plein au COPACE (Comité des pêches de l'Atlantique centre-est) et en renforcer les compétences. Sans oublier d'accroître l'influence et le poids de l'UE en tant que membre de plus d'ORGP comme la NPFC dans le Pacifique Nord, et autres lacunes existantes en matière de gestion de la pêche, et appeler le secteur au respect des mesures établies.

Dans l'Antarctique, la CCAMLR (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) est déjà en route mais a réduit ses ambitions. Il faudrait voir comment parvenir à des accords avec les pays qui sont maintenant opposés à certaines mesures clé de Zones marines protégées comme la Russie ou la Chine.

Dans l'Arctique, il existe un accord de pêche déjà négocié dont la ratification est en marche pour pouvoir entrer en vigueur. Et il y a une politique spécifique au sujet des ressources, de la sécurité et des accès.

- **Procédures bilatérales :**

Par relations bilatérales, on entend les APPD et les dialogues sur la lutte contre la pêche INDNR.

Ces dernières années on a tenté de tisser un réseau d'accords de pêche d'optique régionale, en particulier en Afrique occidentale et dans l'Océan Indien. Et aussi d'aligner les APPD sur les

principes et éléments de la PCP comme l'accès à l'excédent ou surplus, les clauses d'exclusivité, l'absence de discrimination et l'observance des droits de l'homme. Le travail en la matière et sur l'amélioration de la transparence va se poursuivre, et une plus grande cohérence et le soutien des états membres seront recherchés.

Actuellement le renouvellement des accords de pêche avec la Mauritanie et le Groenland est en cours de négociation, et l'année prochaine ce sera le tour du Liberia et des Îles Cook. La renégociation des APPD est une question qui sera traitée avec le nouveau Commissaire.

De plus, les accords de libre-échange (ALE) sont très importants ; on en veut pour exemple de priorités du nouveau commissaire les accords suivants : Chili, Australie, Nouvelle Zélande et l'accord avec le Mercosur. On insistera sur le chapitre de la durabilité.

Quant à la lutte contre la pêche INN, il faut souligner l'importance des dialogues avec les pays tiers pour la mise en place de la réglementation visant au contrôle de leur flotte et le système d'attribution des cartons rouges et jaunes. Actuellement, sept pays ont un carton jaune, dont l'Équateur. En ce qui concerne le Vietnam, que Mme. Veits a récemment visité, les actions se situent au plan politique pour lever le carton jaune ; les choses s'améliorent mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour parvenir à une meilleure application du règlement INN, elle explique que la numérisation du système de documentation des captures (SDC) va concentrer les efforts. De même la Commission songe à définir des stratégies conjointes et des alliances avec des pays dont les marchés sont clé, comme les États-Unis, la Chine ou le Japon.

Questions posées par les membres :

M. Iván López demande quelle est la position de l'UE quant aux subventions nuisibles pour la pêche.

Mme. Veits répond que c'est une question qu'elle ne souhaite pas commenter mais elle souligne qu'en dépit des sommes limitées allouées, elle observe un grand nombre de commandes de navires. La politique y afférente sera examinée compte tenu du rapport d'examen de la PCP 2022. Elle ajoute que la surcapacité n'a pas été définie (l'OMC a préféré ne pas la définir).

M. Raúl García demande quel va être le rôle du soutien sectoriel dans les nouveaux APPD.

Mme. Veits répond que le travail porte sur la recherche d'une formule permettant d'accroître leur utilisation effective. Elle insiste sur le besoin de mieux coordonner les efforts avec la DG DEVCO à l'aide d'un mécanisme spécifique faisant le lien avec les politiques de coopération pour le développement.

M. Juanma Trujillo pose une question sur le travail de la DG MARE au niveau de la dimension sociale de la PCP pour 2020.

Mme. Veits répond que s'il est vrai que le règlement de lutte contre la pêche INN ne peut traiter directement les questions sociales, un dialogue parallèle permettant la sensibilisation reste possible. Elle souligne qu'il faut que plus de pays ratifient la Convention 188 de l'OIT ; cela dit, la Directive européenne relative à cette convention entrera en vigueur au mois de novembre et il va falloir étudier comment en transposer les dispositions applicables et les faire respecter dans les différents États membres de l'UE.

M. Javier Garat (CEPESCA) demande comment s'adresser à la CE dans la communication sur la conférence des parties sur la biodiversité.

Mme. Veits (CE) répond que c'est la DG Environnement qui s'en occupe et qu'elle devrait envoyer sa stratégie au premier trimestre de 2020. Si le LDAC est intéressé et souhaite participer à cette consultation, la CE peut proposer la collaboration de la DG MARE pour canaliser la proposition.

Les **ACTIONS** suivantes sont approuvées :

- **Rédiger une lettre adressée à la DG MARE demandant à la DG Environnement d'apporter sa contribution pour la stratégie relative à la biodiversité (la Conférence sur la biodiversité aura lieu au mois d'octobre).**
- **Étudier la façon d'établir un canal de communication avec la DG Environnement pour travailler de concert (ce serait très positif de tisser une relation solide avec cette DG comme celle qu'il y a avec la DG MARE) et que les représentants de la DG Environnement puissent assister aux réunions du LDAC comme le font ceux de la DG MARE.**
- **Envoyer une lettre de bienvenue au nouveau Commissaire, en incluant la même demande de réunion avec une délégation du LDAC.**

M. Raúl García (WWF) souligne l'urgence de faire avancer les politiques de conservation, la cohérence de toutes les politiques étant fondamentale. Il demande comment toutes les stratégies vont être déployées car il y a de moins en moins de personnel à la CE et de moins en moins de délégués envoyés aux réunions des ORGP. Il demande aussi si les services de la CE chargés des questions de gouvernance internationale pourront être élargis.

Mme. Veronika Veits (CE) répond qu'une augmentation de personnel est attendue dans le cadre pluriannuel et que la CE est consciente que le nombre de dossiers dont est chargée chaque personne devrait être moins grand.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) insiste sur l'importance de la pêche dans l'économie bleue et sur celle de réduire la pression que subissent les océans en termes généraux à cause des activités humaines. Elle demande aussi ce qu'il en est du travail de collaboration entre la Commission européenne et la FAO en la matière, car la FAO dispose d'une stratégie différenciée. Peut-être les choses pourront-elles être abordées lors de la prochaine COFI. De même elle se montre inquiète par rapport au rôle croissant des industries de farines de poisson qui achètent d'immenses quantités de poisson sauvage capturé alors que ce poisson est apte à la consommation humaine directe.

Mme. Veits souligne l'importance du rôle de la pêche et des communautés côtières qui en dépendent, indiquant qu'il est nécessaire d'encourager la durabilité à tous les niveaux puisque, ces dernières décennies, les pressions sur l'utilisation de l'espace maritime par les différents utilisateurs et l'exploitation des ressources marines de la part de différentes industries et secteurs économiques ont considérablement augmenté. Il ne faut pas oublier que la pêche n'est pas la seule activité à se déployer en mer. D'où qu'il faille adopter une approche holistique intégrée et réviser la réglementation relative aux activités des énergies renouvelables comme l'énergie marémotrice ou éolienne, sans oublier les activités d'extraction d'hydrocarbures et de métaux dans les fonds marins. Il est fondamental que les législateurs se basent sur les données scientifiques à l'heure fonder leurs décisions. Un autre instrument à utiliser est les évaluations d'impact environnemental

en haute mer mais cette question est complexe car les compétences ne sont pas toujours exclusives. Enfin, certaines directives sur l'aquaculture seront révisées.

M. Julio Morón (OPAGAC) demande ce qu'il en est des directives (*guidelines*) de la FAO pour toute la chaîne halieutique.

Mme. Despina Symons (EBCD) indique qu'il faut aligner les mesures relatives à la biodiversité et la négociation BBN sur les objectifs d'Aichi 2020 et les objectifs post-2020. Il y aura aussi une consultation CBD. Le Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD) participe à travers le groupe d'experts sur le contrôle de la pêche (FEG pour les sigles en anglais) de l'IUCN. Les négociations officielles commenceront en Chine en février 2020.

M. Marc Ghiglia (UAPF/CNPMEM) souligne deux éléments à propos de la BBN : la conformité dans la prise de décisions et l'inclusion des ORGP dans les avis. Pour lui, beaucoup de choses peuvent se faire dans les aires marines protégées et le travail des comités scientifiques des ORGP n'est pas assez connu ou reconnu dans ce processus.

M. Sean O'Donoghue (KFO) demande si des progrès ont été faits par rapport à la définition de la surcapacité pour aborder le débat des subventions nuisibles à la pêche au sein de l'OMC. À son avis, il faudrait donner une définition d'envergure internationale.

Mme. Veronika Veits (CE) explique que les subventions ne doivent pas contribuer à accroître la capacité de pêche ; il a été observé que de nombreux navires ont été commandés mais les sommes proposées restent limitées. La politique menée en la matière va être révisée compte tenu du rapport de la PCP en 2022. Et pour ce qui est de la définition de la surcapacité, elle indique que l'OMC a évité d'en donner une. Actuellement, les éléments des subventions à la pêche sont en cours d'identification pour dresser une liste non exhaustive de ce qui constitue une subvention nuisible. Elle ajoute que l'UE applique déjà une méthodologie claire fixée par le CSTEP, basée sur les plafonds d'effort et dont les lignes directrices sont déjà en place. Sur les 255 segments de flotte analysés, il en reste encore 190 en situation de déséquilibre.

Pour Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE), le soutien sectoriel dans les ORGP doit s'axer sur les impacts pour le développement social et économique des communautés locales des pays tiers. À son avis, il s'agit d'un outil qui pourrait servir pour bien des initiatives liées à la coopération au développement, à la durabilité environnementale, à l'amélioration de la transparence, etc.

Elle pense que le LDAC pourrait se centrer sur la distribution des ORGP et que les pays en développement pourraient aussi avoir accès aux ressources, si tant est qu'ils fournissent des données. En ce qui concerne les accords de libre-échange, il faut un mécanisme qui garantira l'application d'une sanction de la part de l'UE si la réglementation n'est pas respectée. Pour elle, cette question pourrait aussi être travaillée avec le Conseil Consultatif des Marchés (MAC).

Mme. Justine Guiny (Birdlife Europe), souligne l'importance de coordonner les outils de financement au développement avec le soutien sectoriel des APPD. Au niveau de l'impact environnemental, elle ajoute qu'il faut aussi tenir compte non seulement des impacts pour les espèces cible ou d'intérêt commercial mais aussi pour les autres espèces accessoires (*by-catch*), oiseaux marins, tortues marines ou mammifères... En ce sens, elle rappelle que le nouveau règlement sur les mesures techniques exige aux États membres d'adopter des mesures de mitigation des captures accessoires dans les eaux communautaires et qu'il conviendrait de mener une réflexion en vue de faire appliquer aussi ce principe aux APPD.

Mme. Veronika Veits (CE) dit que le nouvel instrument de financement, qui inclut la pêche, travaille sur la possibilité d'accroître le soutien sectoriel. Elle affirme qu'il faut un mécanisme pour améliorer la coordination avec la DG DEVCO. Par ailleurs, **elle encourage le LDAC à travailler sur le nouveau règlement de mesures techniques et à proposer des idées pour son application à la flottille de pêche lointaine. Elle croit aussi que le LDAC peut fournir des exemples de soutien sectoriel dans les différents pays en identifiant les actions qui ont été bien exécutées et celles qui ne l'ont pas été.** Par ailleurs, elle explique que la réflexion va commencer sur les mécanismes de distribution souple en vue de pouvoir gérer une situation changeante.

Sur proposition du Président et de la première Vice-présidente du Comité exécutif, les **ACTIONS** suivantes sont proposées :

- **Travailler pour donner des exemples de soutien sectoriel (positifs et négatifs) dans les pays qui bénéficient d'accords avec l'UE, en identifiant les actions à améliorer.**
- **Étudier les effets du nouveau Règlement de mesures techniques sur les activités de la flottille de pêche lointaine communautaire. Envisager la possibilité d'utiliser la plateforme de la COMHAFAT dans les pays tiers pour obtenir un meilleur *level playing field* sur les questions sociales et améliorer la coordination des APPD et la conformité aux mesures adoptées dans les ORGP.**

Mme. Veronika Veits (CE) nuance : la dimension sociale ne peut être traitée suivant le règlement contre la pêche INDNR. Néanmoins il peut y avoir un dialogue parallèle qui permettra la sensibilisation à cette question, ce que tente déjà de faire le Vietnam. Elle insiste aussi sur le fait que plus de ratifications de la réglementation internationale sont nécessaires et sur l'entrée en vigueur au mois de novembre d'une Directive de la Convention 188. Il faut donc étudier comment transposer les dispositions de respect de cette directive.

Après débat entre les membres, **L'ACTION suivante est convenue :**

- **Étudier la possibilité de demander à Mme. Veits quelles sont les questions prioritaires qui nécessiteraient la contribution du LDAC pour pouvoir être incluses dans les programmes de travail de ce dernier, présent et/ou futur.**

5. Suivi des recommandations du rapport stratégique d'évaluation de la performance du LDAC (PR) - Première partie :

a. Proposition de révision du Président quant à la structure et au nombre de groupes de travail.

Le Président, M. Iván López, explique le contenu de la proposition d'absorption du Groupe de travail 3 par le numéro 2. Il encourage aussi une plus grande coordination des contenus et du travail entre les agendas des Groupes de travail 1 et 4, qui parfois comprennent des questions d'intérêt commun. Enfin il propose que le Comité exécutif assume une plus grande charge de travail et qu'y soient débattues toutes les questions stratégiques liées à la gouvernance internationale des océans. Cela supposerait d'augmenter le nombre et/ou la durée des réunions, et d'organiser des séances extraordinaires lors des réunions des groupes de travail afin de minimiser les déplacements et de rentabiliser les frais. Cette proposition va dans le droit-fil de l'une des recommandations clé incluses dans les conclusions de l'examen de performance.

Par ailleurs il rappelle que les élections à la présidence et à la vice-présidence de chacun des groupes de travail auront lieu lors des prochaines réunions des groupes de travail.

Après débat entre les membres, le Président, M. Iván López, fait remarquer que tout focus group constitué et doté d'un mandat spécifique au niveau des questions à aborder doit respecter un certain équilibre dans la composition du panel d'experts et que les réunions doivent rester ouvertes, dans la lignée de la politique de transparence totale du LDAC.

La Vice-présidente du LDAC, Mme. Béatrice Gorez, est d'accord avec ce que propose le Président en principe, mais elle croit aussi que des mécanismes adaptatifs de révision doivent être établis de sorte à optimiser le rendement des Groupes de travail. Elle encourage aussi la réflexion sur la relation qu'entretiennent le GT5 et le LDAC avec le Conseil Consultatif des Marchés (MAC) au sujet des questions liées aux accords commerciaux, aux importations ou au *level playing field* entre les opérateurs halieutiques communautaires et non-communautaires, entre autres.

M. Sean O'Donoghue est d'accord sur le fait de transférer les questions du GT3, principalement liées à l'Atlantique sud, au GT2, qui regroupe les membres possédant la connaissance des pêcheries de l'Atlantique nord et peuvent donc bénéficier de cette synergie.

À propos de la relation avec le MAC, il propose de voir comment officialiser la relation entre les deux CC par la signature d'un Protocole d'accord (MoU pour les sigles en anglais) délimitant clairement les zones de travail en commun.

Le Président en fonctions du GT1, M. Michel Goujon (ORTHONGEL), affirme que le travail préalable et de préparation est absolument essentiel pour pouvoir rédiger des avis. Il suggère donc qu'**au lieu d'avoir un vice-président par groupe de travail, il pourrait y en avoir deux. Cela donnerait un nouvel élan et assurerait un meilleur suivi des actions en attente, tout en englobant les différents points de vue dans les projets de documents. Le travail du Secrétariat et des membres eux-mêmes s'en trouverait facilité.**

Le Président, M. Iván López, croit que la structure des GT pourrait parfaitement accueillir deux vice-présidents si nécessaire, mais que cela n'est pas une priorité. Par rapport à la rédaction des projets d'avis, l'exemple de la NAFO est à son avis à suivre en termes de fonctionnement et de coordination. Pour lui, il faudrait créer un groupe de rédaction qui s'occuperait des toutes premières versions des avis.

Après discussion entre les membres, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **En février, la procédure administrative pour l'élection des présidents et vice-présidents des Groupes de travail sera envoyée à tous les membres, puisque les élections auront lieu lors des prochaines réunions présentiels (initialement prévues pour le mois de mars 2020).**
- **M. Gerard van Balsfoort (DPFTA) propose de lister les questions clés dans le domaine de la gouvernance internationale des océans et de les distribuer à chaque GT et au Comité exécutif selon les compétences de chacun, pour les inclure au programme de travail annuel. Une fois ces questions identifiées, il serait plus facile de voir comment progresser sur chacune et prévoir des délais de présentation.**
- **Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) propose d'établir le principe général suivant : les présidences devraient être constituées par des représentants de l'industrie et des ONG pour assurer un plus grand équilibre au niveau de la composition, de la préparation des points de l'ordre du jour et de la supervision des avis. Elle propose aussi que les agendas soient commentés de sorte que les**

membres puissent savoir quelles questions concrètes vont être traitées sous chaque point des ordres du jour. Elle propose d'introduire ce principe dans la prochaine révision des Statuts du LDAC.

b. Identification des priorités de travail pluriannuelles du LDAC

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) croit qu'il est important que les avis puissent être envoyés au moins deux semaines avant les réunions (comme le font la CICA et la CTOI).

Mme. Veronika Veits (CE) est d'accord, l'idéal serait que les avis soient validés avant que n'arrive la position de la CE.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, demande ce qu'il en est des réunions intersessions des ORGP, car il serait à son avis positif de pouvoir coordonner ce travail entre les membres du LDAC qui y assistent et la Commission, en vue d'affiner la qualité des travaux préparatoires à l'élaboration d'avis concernant chacune des ORGP d'intérêt. Il dit aussi qu'il serait peut-être bon de suivre une procédure spécifique ou de demander le statut de membre de la délégation de l'UE pour pouvoir participer à ces réunions.

Mme. Veronika Veits (CE) répond que pour que les membres du LDAC puissent participer aux réunions intersessions des ORGP, le mieux serait de se coordonner avec les contacts respectifs dans les administrations des états membres. Mais il serait aussi utile de recevoir une contribution coordonnée pour les questions décisives, peut-être à travers le Secrétariat. En ce sens, il serait bon et appréciable de pouvoir recevoir un avis proactif, et, si possible, fruit du consensus.

Elle encourage le LDAC à utiliser ces canaux pour dialoguer avec les états membres, car son travail informel de conseil à travers le dialogue et la coordination de ses membres au-delà des réunions techniques de coordination qui ont lieu chaque année avec la Commission pourrait être utile.

Après discussion entre les membres, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- Étudier la possibilité de dresser des programmes de travail pluriannuels (période suggérée : 2-5 ans) même si le LDAC continuera à présenter officiellement à la DG MARE des programmes de travail annuels, dans le droit-fil des exigences établies par le type de subvention opérationnelle assignée aux Conseils Consultatifs (*grant for action*).
- M. Iván López, le Président du LDAC, propose d'identifier lors des réunions inter-ACC des thématiques communes et de les distribuer, par exemple entre le LDAC et le MAC. Il propose que M. Sean O'Donoghue, Mme. Béatrice Gorez et M. Alexandre Rodríguez réfléchissent à la façon de faire.
- Identifier les questions principales et les besoins de chaque GT et les diffuser auprès des membres.
- Le calendrier des réunions internationales sera pris en considération avant de fixer les dates de chaque GT/Comité exécutif. Le Secrétariat dressera la liste de ces réunions et informera les membres des questions pertinentes en matière de gouvernance internationale des océans pour les inclure à l'ordre du jour du Comité exécutif.

6. Examen de performance du LDAC - 2ème partie :

Présentation de la méthodologie et des conclusions préliminaires - BG Consulting.

M. Benoît Guérin (BG Consulting) présente les progrès faits pour la deuxième partie de l'examen de performance du LDAC. Cette présentation est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/Presentaci%C3%B3n_Benoit_ExCom-281119.pdf

La remise du document est prévue pour le premier trimestre de 2020.

7. Rapport des résultats et actions de la réunion inter-CC (Bruxelles, le 8 novembre 2019)

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, résume le contenu de la réunion inter-CC et de la réunion préparatoire y afférente tenue quelques heures plus tôt avec le reste des conseils consultatifs.

Il indique que le LDAC a effectué une présentation des recommandations relatives à la première partie de l'examen de performance, puis une seconde présentation a été faite à travers le Président, M. Iván López, sur l'application du consensus et des opinions minoritaires au sein du LDAC.

Les présentations suivantes ont ensuite été effectuées :

- MEDAC : pêche artisanale, avec un volet consacré à la Méditerranée.
- Pew : représentation des autres groupes d'intérêt au sein des CC.
- NSAC : rôle des présidents dans les CC.
- BSAC : comment assurer la haute qualité des avis en temps et en forme.
- Unité C3 DG MARE : recherche en matière de pêche
- NSAC : comment développer le programme de travail
- NWWAC : communication des CC
- Unité D3 DG MARE : Coordination de tous les CC pour les questions d'intérêt commun
- Unité D3 DG MARE : comment les avis envoyés en 2018 ont été pris en considération et mise à jour de ceux de 2019.
- Unité D3 DG MARE : le rôle des CC dans la dimension sociale de la PCP.

Sur ce point, le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, a expliqué le contenu du programme du LDAC auprès du comité de dialogue social et résumé les conclusions du séminaire spécifiquement organisé sur cette question.

- Unité D3 DG MARE : questions administratives et financières des CC.

À cet égard, une mise à jour des lignes directrices à suivre par les CC a été demandée, de même que l'organisation d'un atelier spécifique au printemps pour aborder les questions administratives et financières.

La CE a mis à la disposition des CC toutes les présentations. Si un membre du LDAC désire recevoir l'une d'entre elles, il doit en faire la demande au secrétariat.

Rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE pour 2019

a. Présentation du rapport d'activité économique (RAE) du CSTEP : chapitres régionaux de la flotte de pêche lointaine et méthodologie des autres régions de pêche - Michael Keatinge (Président du groupe d'experts du RAE)

M. Michael Keatinge, président du groupe d'experts du RAE, effectue une présentation qui se trouve disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/LDAC_AER_Presentation_2019_2.pdf

Le rapport annuel pour 2019 se trouve sur :

<https://stecf.jrc.ec.europa.eu/web/stecf/reports/economic>

Le Président et les membres du LDAC félicitent une année de plus le CSTEP pour ce gros travail, qui sert de base ou de fondement socioéconomique à l'heure d'adopter des mesures de gestion.

Suite à un tour de table des questions et au débat en découlant, l'**ACTION** suivante est convenue :

- Demander à la CE si le rapport du CSTEP pourrait inclure un chapitre spécifique pour les pays tiers, qui servirait aussi pour mettre en valeur l'industrie halieutique et les questions sociales.

b. Rapport du Secrétaire exécutif du LDAC à propos de sa participation à titre d'expert du groupe de travail (GTE) des experts : demande de renouvellement du mandat pour pouvoir faire partie de ce GTE en 2020.

Le Secrétaire exécutif, M. Alexandre Rodríguez, rappelle l'importance de ce travail pour améliorer la connaissance du comportement économique et la valeur en termes d'emploi et de génération de richesse de la flotte de pêche lointaine européenne.

L'**ACTION** suivante est ensuite décidée :

- Il est convenu qu'Alexandre Rodríguez continuera à participer à titre d'expert et coordinateur technique de la flotte de pêche lointaine (PL) aux réunions du groupe de travail d'experts (GTE) du CSTEP pour la préparation du rapport économique annuel (REA) de la flotte ; la possibilité qu'un autre membre du conseil puisse aussi y assister en renfort est également envisagée, puisque la quantité de travail que cela exige est d'environ 3-4 semaines par an à temps complet par expert.

8. Le rôle des investissements halieutiques de l'UE dans les pays tiers (sociétés mixtes)

8.1. Présentation du questionnaire LDAC : prochaines étapes

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique le contenu de la note de synthèse et le modèle de questionnaire préparé par le Secrétariat du LDAC. Le questionnaire a été envoyé aux associations d'entreprises halieutiques ayant des investissements à l'extérieur et le sera également aux ONG intéressées pour qu'elles puissent fournir des données socioéconomiques.

8.2 Termes de référence pour la création d'un focus group spécifique

Après le débat opportun entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- Le Secrétariat du LDAC se réunira avec/contactera ceux de ses membres qui sont des associations d'entreprises halieutiques ayant des investissements à l'extérieur (ACEMIX, ANABAC, ANASCO, AGAC et CEPESCA en tant que confédération) pour avancer sur la question.
- De plus, à titre d'idée complémentaire, il est suggéré d'identifier et d'envoyer à la DG DEVCO des exemples de réussite en matière d'investissement ou d'associations secteur public-secteur privé prouvant l'efficacité du travail de ce type d'entreprises dans les différents pays où elles développent leur activité.

9. Décision relative aux lettres de l'inter-CC et aux invitations reçues pour les projets de recherche de l'UE.

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, explique le contenu des deux projets de lettres conjointes des CC, qui avaient été distribuées aux membres avant cette réunion :

- Lettre contenant la demande d'assouplissement de la gestion budgétaire des CC.
- Lettre sur le financement du FEMP pour les projets de recherche scientifique.

Après débat entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- Les deux projets de lettres conjointes des CC sont approuvés, et le LDAC les signera.

10. Rapport financier et résumé des activités à la moitié de l'exercice de la 13ème année du LDAC - Secrétariat

La présentation est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/LDAC_Presentation_Mid_Term_Report_Y13_ExComMadrid28Nov19.pdf

Il convient de souligner l'encaissement de la contribution espagnole le 15 mai 2019, soit 139 810 euros, qui est venue s'ajouter au budget annuel. Ce budget est ainsi très semblable à celui de l'année passée.

La Commission européenne a versé la première échéance de 120 000 euros, la deuxième, également de 120 000 euros, arrivera après présentation du rapport économique financier et lorsque plus de 70 % de la première échéance aura été consommé.

Concernant les cotisations, actuellement cinq états membres et huit organisations membres n'ont pas encore payé leur part, mais se trouvent encore dans les délais indiqués pour ce faire.

11. Autres questions - Clôture de la réunion

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, parle de diverses initiatives de participation à plusieurs fora, et après débat il est décidé d'engager l'**ACTION** suivante :

- Il est approuvé d'envoyer une proposition du LDAC pour la Journée maritime internationale 2020 qui aura lieu à la mi-mai à Cork, en Irlande.



Et tous les points ayant été traités, le Président lève la séance. Il remercie les interprètes pour leur travail, la Secrétaire générale de la pêche du gouvernement espagnol et la Directrice de la Direction pour la gouvernance internationale des océans et de la pêche durable de la DG MARE pour leur participation active. Sans oublier le Secrétariat du LDAC qui effectue un excellent travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire. Il remercie enfin les personnes présentes pour leur venue et leur participation.

FIN

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES

Comité Exécutif du Conseil Consultatif Régional de Pêche Lointaine
Madrid, le 28 novembre 2019

PERSONNES PRÉSENTES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Rocío Béjar. CEPESCA
3. Javier Garat. CEPESCA
4. Juan Manuel Liria. CEPESCA
5. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
6. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM
7. Claus Ubl. DHV
8. Luis Vicente. ADAPI
9. Erik Olsen. Danish Society
10. Roberto Alonso. ANFACO-CECOPECA
11. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
12. Gerard van Balsfoort. DPTFA
13. Despina Symons. EBCD
14. Sean O'Donoghue. KFO
15. Justine Guiny. Birdlife Europe
16. Raúl García. WWF
17. Max Schmid. EJF

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

18. Julio Morón. OPAGAC
19. Michel Goujon. ORTHONGEL

OBSERVATEURS

20. Manuel Domínguez. ANASCO
21. Michael Keatinge. Président EWG AER CCTEP/STECF
22. Ian Gatt. SPFA
23. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
24. Alberto Martín. MSC
25. Benoît Guérin. BG SEA CONSULTING
26. Veronika Veits. Directrice DG MARE
27. Alicia Villauriz. Secrétaire générale de la pêche
28. Mar Fernández. Secrétariat général de la pêche
29. Margarita Mancebo. Secrétariat général de la pêche
30. Gema de Frutos Romo. Secrétariat général de la pêche
31. Carlos Ossorio. Secrétariat général de la pêche
32. Carmen Martín Paz. Secrétariat général de la pêche
33. Sonia Doblado. FARFISH - LDAC
34. Alexandre Rodríguez. LDAC
35. Manuela Iglesias. LDAC
36. Marta de Lucas. LDAC